



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

F.220

(11/1988)

SÉRIE F: SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON
TÉLÉPHONIQUES

Service téletex

**Caractéristiques de service propres au mode
retraitable numéro 1 (PM1) utilisé dans le
service téletex**

Réédition de la Recommandation du CCITT F.220 publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule II.5 (1989)

NOTES

1 La Recommandation F.220 du CCITT a été publiée dans le fascicule II.5 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

Recommandation F.220

CARACTÉRISTIQUES DE SERVICE PROPRES AU MODE RETRAITABLE NUMÉRO 1 (PM1) UTILISÉ DANS LE SERVICE TÉLÉTEX

SOMMAIRE

- 1 *Introduction*
- 2 *Description*
- 3 *Intercommunication avec d'autres services*
- 4 *Qualité de service*
- 5 *Information de l'utilisateur*

1 Introduction

1.1 Portée

1.1.1 Le mode retraitable numéro 1 (PM1) est l'une des options normalisées du service télétexte.

1.1.2 Les terminaux télétexte utilisant le mode retraitable numéro 1 appartiennent au service télétexte et doivent satisfaire à toutes les règles fixées dans la Recommandation F.200. De plus, ils doivent satisfaire aux règles supplémentaires décrites dans la présente Recommandation.

1.1.3 Le but du PM1 est de permettre l'échange de documents tels que notes, lettres et rapports contenant uniquement des caractères. Les documents peuvent être échangés sous une forme qui permettra au destinataire:

- soit, de retraiter le document ultérieurement;
- soit, d'afficher ou d'imprimer le document tel que prévu par l'expéditeur.

1.1.4 Les questions d'ordre essentiellement technique concernant le mode retraitable PM1 des terminaux télétexte sont traitées dans les Recommandations suivantes:

- Recommandations de la série T.400: «Architecture, transfert et manipulation de documents»;
- Recommandation T.502: «Profil d'application de document PM1 pour l'échange de documents sous forme traitable»;
- Recommandation T.522: «Profil d'application de communication BT1 pour le transfert de masse de documents»;
- Recommandation T.562: «Caractéristiques des terminaux pour le mode traitable télétexte PM1».

1.2 Définition

1.2.1 Considérations générales sur le mode retraitable

- a) Le mode retraitable offre à l'utilisateur, en plus des caractéristiques essentielles du service télétexte, le moyen d'échanger des documents contenant des informations appropriées pour les retraiter efficacement.
- b) Plusieurs modes retraitables sont définis par le CCITT en fonction des besoins des utilisateurs (nombre de fonctions de retraitement fournies à l'utilisateur et capacité ou non de retraiter des textes contenant des graphiques ou d'autres éléments).
- c) Ils doivent tous être conçus comme des profils d'application de la série des Recommandations T.400. Chaque mode nouveau est un surensemble du précédent. L'objectif est que les équipements qui assurent un mode retraitable de niveau supérieur puissent toujours assurer les niveaux inférieurs.

1.2.2 Définition du mode retraitable PM1

PM1 est un mode retraitable conçu pour tenir compte d'un ensemble commun de fonctions habituellement disponibles dans les logiciels de traitement de texte.

Il a pour caractéristique principale de permettre le retraitement de documents transmis avec présentation en une seule colonne et contenant uniquement un texte en caractères codés. Des caractéristiques supplémentaires sont mentionnées au § 2.

La définition complète de ce mode comprend:

- la définition des caractéristiques des documents qui peuvent être échangés entre terminaux utilisant PM1. Ces caractéristiques sont définies, du point de vue fonctionnel et technique, dans la Recommandation T.502;
- la définition des éléments du protocole à utiliser pour le transfert de documents et pour la négociation de caractéristiques facultatives entre équipements utilisant PM1. Cette définition est précisée sur le plan technique dans la Recommandation T.522;
- la spécification des caractéristiques des équipements à utiliser pour PM1. Ces caractéristiques sont définies dans la Recommandation T.562.

1.2.3 *Profils d'application de document* (série T.500)

Les profils d'application de document définis dans les Recommandations de la série T.500 peuvent être utilisés par tous les services télématiques. Des contraintes supplémentaires peuvent être imposées par des services particuliers utilisant ces profils d'application de document.

La présente Recommandation F.220 définit, au § 2.2.4, les contraintes particulières aux équipements du service téléx qui utilisent le profil d'application PM1 décrit dans la Recommandation T.502.

1.2.4 *Profils d'application de communication* (série T.520)

Un sous-ensemble du protocole DTAM doit être utilisé pour l'échange de documents entre terminaux téléx utilisant PM1. Ces sous-ensembles sont définis dans les Recommandations de la série T.520 comme «profils d'application de communication».

La présente Recommandation F.220, au § 2.3.1, fait référence à la Recommandation T.522 qui définit le profil d'application de communication adéquat à utiliser pour PM1 (appelé BT1 pour «Bulk Transfer 1» = transfert en masse n° 1).

1.2.5 *Caractéristiques de l'équipement* (série T.560)

Les caractéristiques des équipements utilisant les profils d'application sont définies dans les Recommandations de la série T.560.

La présente Recommandation F.220, au § 2.4, fait référence à la Recommandation T.562 qui définit les caractéristiques particulières des équipements téléx utilisant PM1.

2 Description

2.1 *Considérations générales*

Les documents peuvent être échangés sous trois formes principales, à savoir:

- forme retraitable, qui permet au destinataire de modifier le document, si nécessaire;
- forme retraitable formatée, qui permet au destinataire de reproduire le document comme voulu par l'expéditeur ou de le modifier;
- forme formatée, qui permet uniquement au destinataire, de reproduire le document comme voulu par l'expéditeur.

2.2 *Caractéristiques d'un document échangé suivant PM1*

2.2.1 *Caractéristiques logiques*

D'un point de vue logique, le document échangé entre des équipements utilisant PM1 consiste en un ensemble de paragraphes.

Le paragraphe est une quantité de texte distincte de toute autre partie du document. Les paragraphes sont donc utilisés pour distinguer des parties du document qui ont des propriétés différentes.

2.2.2 *Caractéristiques de présentation*

- a) Un document peut être divisé en ensembles d'une ou plusieurs pages, qui ne sont pas emboîtés. Ceci permet, par exemple, de distinguer des ensembles de pages ayant des présentations différentes.
- b) Un ensemble de pages est considéré comme formé d'une séquence de pages. La première page de cette séquence peut avoir une présentation différente des autres pages de l'ensemble.
- c) Une page peut être subdivisée en trois parties indépendantes ne se chevauchant pas. Ces parties sont: une partie en haut de page réservée à l'en-tête, une partie en bas de page comprenant le texte de pied de page et une partie centrale pour le corps du texte.
- d) Le texte de l'en-tête ou le texte de pied de page peut comprendre un ou plusieurs paragraphes qui doivent être présentés entièrement dans la partie réservée à l'en-tête ou au pied de page respectivement sur chaque page d'un document. L'en-tête et le texte de pied de page ne peuvent pas figurer sur une autre partie de la page. L'en-tête et le texte de pied de page sont facultatifs et peuvent ne pas figurer sur chaque page du document. L'en-tête et le texte de pied de page peuvent aussi ne pas être les mêmes dans tout le document.
- e) Il est aussi possible de spécifier que le texte doit être imprimé au recto ou au verso de la feuille et de préciser l'orientation (portrait ou paysage) pour chaque page du document.

2.2.3 *Contenu du document*

Seul un contenu composé de caractères peut être utilisé dans un document échangé entre terminaux télétex utilisant PM1.

La représentation des caractères peut être: normale, en gras, en italique, soulignée et biffée (cette dernière forme n'est pas une caractéristique essentielle).

2.2.4 *Caractéristiques supportées par PM1*

Les caractéristiques supportées par PM1 sont décrites dans la Recommandation T.502: «Profil d'application PM1 pour l'échange de documents retraitables». Le but de ce paragraphe est de donner une vue d'ensemble de ces caractéristiques.

2.2.4.1 Les caractéristiques pouvant être échangées en mode PM1 se classent dans les catégories suivantes:

- caractéristiques de format de page: elles indiquent comment chaque page du document apparaîtra quand elle sera reproduite (exemple: marges de droite et de gauche, en-tête, pied de page);
- caractéristiques de présentation et de mise en page: elles indiquent comment le contenu du document apparaîtra dans la page du document reproduit (exemple: indentation de la première ligne, alignement);
- répertoire de caractères: concerne les jeux de caractères et les fonctions de contrôle qui constituent le document;
- caractéristiques de gestion du document: elles concernent l'information associée à l'ensemble du document, comme son titre, son histoire et sa date de création. Cette information peut être utilisée dans des applications telles que le classement et l'extraction.

2.2.4.2 *Formats de papier et surfaces de reproduction garanties*

a) *Formats de papier*

Différents formats de papier peuvent être annoncés par l'expéditeur pour la présentation du document échangé.

Les deux principaux formats de papier qui peuvent être utilisés sans négociation sont:

- le format ISO A4 (210 × 297 mm);
- le format papier à lettre nord américain (215,9 x 279,4 mm).

Les formats de papier suivants peuvent également être utilisés mais doivent être négociés:

- le format ISO A3 (297 × 420 mm);
- le format légal japonais (257 × 364 mm);
- le format papier à lettre japonais (182 × 257 mm).

b) *Surfaces de reproduction garanties*

La Recommandation T.562 spécifie les surfaces de reproduction garanties pour les formats de papiers indiqués ci-dessus.

La présentation du contenu du document par le destinataire est garantie si les dimensions de la page échangée ne dépassent pas celles de la surface de reproduction garantie.

c) *Dimensions de la page*

Les dimensions de la page sont toujours plus petites que le format du papier.

Les dimensions maxima d'une page de base échangée correspondent à la partie commune entre les surfaces de reproduction garanties des formats A4 et nord américain.

Ces dimensions sont données dans la Recommandation T.562. Cela permet à n'importe quel document PM1 d'être imprimé dans l'un des deux principaux formats de papier. L'utilisation de dimensions de page plus grandes devra être négociée.

2.2.4.3 *Techniques de repli*

- a) Des techniques de repli peuvent être utilisées pour remplacer certaines des caractéristiques essentielles et non essentielles décrites dans la Recommandation T.562.
- b) La présente Recommandation décrit la procédure de repli qui peut être utilisée par le destinataire si les caractéristiques du document échangé ne sont pas localement disponibles (voir le tableau 1/F.220).
- c) Toutes autres caractéristiques, non mentionnées au tableau 1/F.220), ne doivent pas être approximatives.

2.3 *Aspects relatifs à la communication*

2.3.1 Toutes les caractéristiques non essentielles définies pour PM1 dans la Recommandation T.502 doivent être négociées avant l'échange du document. L'échec de la négociation ne peut avoir lieu que si une caractéristique non essentielle est requise, non supportée par le système du destinataire et que ce système ne supporte aucun mode de repli pour cette caractéristique.

2.3.2 Un document en mode retraitable ne peut être transmis qu'en entier. Si un équipement essaie, pour n'importe quelle raison, de transmettre un document en plusieurs parties, la continuation du document n'est pas acceptée par le destinataire car il n'est pas possible de réaliser un lien automatique des différentes parties d'un document PM1. En conséquence, l'expéditeur doit retransmettre tout le document.

TABLEAU 1/F.220

Caractéristiques	Modes de repli
<i>Présentation du document</i>	
Séparation	Ignoré
Veuves et orphelins	Ignoré
Paragraphes associés	Ignoré
Pages recto/verso	Recto
<i>Présentation des contenus</i>	
Mise en valeur	
– Italique	Gras ou souligné
– Gras	Italique ou souligné
<i>Organisation du document</i> (ex.: titre, sujet, etc.)	Ignoré

2.3.3 La communication directe de documents télétexte de base entre un équipement télétexte ne supportant que le mode de base et un équipement télétexte supportant à la fois le mode de base et le mode retraitable PM1, est possible. Les règles techniques de communication sont définies dans la Recommandation T.562, § 8, qui prend en compte le cas où un équipement essaie de transmettre un document PM1 à un équipement ne supportant que le mode de base.

2.3.4 Si la transmission d'un document PM1 conduit à un échec, l'utilisateur doit toujours être informé de la cause de cet échec.

Remarque – La consultation, avant la communication, d'un service d'annuaire télétexte permet de connaître la nature de l'équipement destinataire et donc, permet d'éviter des échecs en communication dus à des modes incompatibles.

Des mécanismes locaux peuvent aussi être fournis pour vérifier la nature de l'équipement destinataire grâce à la consultation d'un annuaire local avant toute communication. Cette démarche peut être très utile lorsque le destinataire appartient à une liste de correspondants usuels.

2.3.5 En général, les équipements fourniront une conversion automatique entre documents PM1 et documents télételex de base lorsque les documents PM1 sont dans une forme formatée.

2.4 *Caractéristiques de l'équipement*

2.4.1 Les équipements télételex utilisant le PM1 doivent permettre à l'utilisateur de:

- créer, transmettre, recevoir les trois formes de documents définies au § 2.1. L'expéditeur exprime son intention en ce qui concerne le document transmis par la forme particulière de celui-ci;
- présenter (imprimer ou afficher sur écran) le document reçu lorsqu'il a été transmis sous la forme retraitable formatée ou sous la forme formatée. S'il est imprimé, le destinataire reçoit un document identique à celui produit par l'expéditeur du point de vue contenu, présentation et format;

Remarque – Si le document est envoyé sous une forme retraitable, sa présentation du côté expéditeur et du côté récepteur peut être différente.

- retraiter à nouveau le document reçu lorsqu'il a été transmis sous la forme retraitable ou la forme retraitable formatée.

2.4.2 La Recommandation T.562 décrit d'autres caractéristiques des terminaux télételex utilisant le mode retraitable PM1.

2.4.3 Les règles de présentation de la LIC s'appliquent telles que définies dans la Recommandation F.200 avec la restriction qu'il n'y a pas de numéro de page dans le champ 4 de la LIC.

3 Intercommunication avec d'autres services

Les équipements appartenant au mode retraitable PM1 du service télételex ont la possibilité de communiquer avec les équipements de n'importe quel autre service qui comportent le profil d'application de document PM1, le profil de communication BT1 et les caractéristiques de terminal PM1.

4 Qualité de service

Appelle un complément d'étude.

5 Information de l'utilisateur

5.1 *Répertoires*

5.1.1 Dans l'annuaire télételex publié par chaque Administration, le symbole spécial PM1 qui signifie «Mode de retraitement numéro 1», sera inséré pour indiquer qu'un terminal télételex utilise ce mode retraitable afin d'aider les usagers.

5.1.2 Ce symbole devra être placé de façon telle qu'il soit clair qu'il ne fait pas partie de l'identification de l'équipement.

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE F
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION NON TÉLÉPHONIQUES

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE	
Méthodes d'exploitation pour le service télégraphique public international	F.1–F.19
Le réseau gentex	F.20–F.29
Commutation de messages	F.30–F.39
Le service international de télémessagerie	F.40–F.58
Le service télex international	F.59–F.89
Statistiques et publications des services télégraphiques internationaux	F.90–F.99
Services de télécommunication à location et à heures prédéterminées	F.100–F.104
Services phototélégraphiques	F.105–F.109
SERVICE MOBILE	
Service mobile et services multide destination par satellite	F.110–F.159
SERVICES TÉLÉMATIQUES	
Service public de télécopie	F.160–F.199
Service télétext	F.200–F.299
Service vidéotex	F.300–F.349
Dispositions générales relatives aux services télématiques	F.350–F.399
SERVICES DE MESSAGERIE	
SERVICES D'ANNUAIRE	
COMMUNICATION DE DOCUMENTS	
Communication de documents	F.550–F.579
Interfaces de communication de programmation	F.580–F.599
SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNÉES	
SERVICE AUDIOVISUEL	
SERVICES DU RNIS	
TÉLÉCOMMUNICATIONS PERSONNELLES UNIVERSELLES	
FACTEURS HUMAINS	

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication